



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 6 février 2024, le règlement suivant a été adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 487-24-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 487-17, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA
DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS DU POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA
VILLE, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 13 février 2024.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière